



SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 11 FEVRIER 2025
N° 1/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le onze février à dix-huit heures, les membres du conseil municipal de la commune de Le Drennec se sont réunis, en séance publique, à la mairie, salle du conseil, sur convocation qui leur a été adressée le cinq février deux mille vingt-cinq conformément à l'article L.2121-10 du Code général des collectivités territoriales.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 18
Nombre de conseillers municipaux présents : 13
Nombre de votants : 16

Etaient présents : Monique LOAEC, Michel BROC'H, Jeannine MILIN, Jean-Christophe FERELLOC, Serge PELLEAU, Jean-Luc RANNOU, Joseph PRIGENT, Yves KERMARREC, Sandrine LE CORVIC, Olivier LE LANN, Emmanuel MORVAN, Laëtitia GUEVEL (arrivée à 18 h 12), Marie-Laure ROUGET.

Absents excusés :

Marie-Christine CORLOSQUET qui a donné procuration à Marie-Laure ROUGET.
Anne MASON qui a donné procuration à Jean-Christophe FERELLOC.
Olivier LOAEC qui a donné procuration à Serge PELLEAU.

Absentes : Florence JESTIN et Sandrine ROZEC.

Le conseil municipal a désigné, Marie-Laure ROUGET, conseillère municipale pour secrétaire.

La séance est levée à 19 H 20.

N° 001-2025° - Objet : Approbation du P.V. de la dernière réunion.

Le P.V. de la séance du conseil municipal du 3 décembre 2024 est adopté à l'unanimité.

N° 002-2025 - Objet : Budget Commune - Approbation du compte financier unique de l'année 2024.

Madame le Maire expose aux membres du conseil municipal le compte financier unique (CFU). Il est établi, à la clôture de l'exercice, à la fois par l'ordonnateur et par le comptable. La confection de ce document commun s'appuie sur un travail collaboratif simplifié entre les services de la collectivité et ceux du comptable public, dans le respect de leurs prérogatives respectives.

Madame le maire propose à l'assemblée la candidature de Monsieur Michel BROC'H à la

DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

présidence. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, par 16 voix «pour». Madame Monique LOAEC, Maire sort de la salle et Monsieur Michel BROC'H prend la présidence.

Le budget général de l'exercice 2024 pour lequel le compte financier unique vous est soumis par M. le Président, Michel BROC'H, s'est exécuté du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 pour les opérations de la section d'investissement et du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 pour les opérations de la section de fonctionnement.

De ce document comptable se dégagent les résultats suivants :

Section de Fonctionnement

Dépenses	1 158 842,53 €
Recettes	1 601 301,80 €
Excédent	442 459,27 €
Excédent reporté	21 233,06 €
Résultat de clôture	463 692,33 € (excédent)

Section d'Investissement

Dépenses	650 529,71 €
Recettes	550 927,35 €
Déficit	99 602,36 €
Excédent reporté	270 638,87 €
Résultat de clôture	171 036,51 € (excédent)
Solde Restes à réaliser	214 957,00 € (dépenses)
	0.00 € (recettes)

Ces résultats sont repris au budget de l'exercice 2025.

Après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré, Mme le maire étant sorti au moment du vote, le conseil municipal délibère sur le compte financier unique de Mme le maire de l'exercice 2024 :

1° Donne acte de la présentation faite du compte financier unique lequel peut se résumer comme indiqué ci-dessus ;

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Vu l'avis favorable de la commission Finances du 5 février 2025,

DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, après avoir ouï l'exposé de M. le Président approuve le CFU du budget Commune pour l'année 2024.

N° 003-2025 - Objet : Budget COMMUNE
- Affectation définitive des résultats de l'exercice 2024.

Après avoir pris connaissance des résultats du compte financier unique 2024 du **budget de la Commune** faisant apparaître :

Il est proposé au conseil municipal, sur avis favorable de la commission Finances du 5 février 2025 :

REPRISE DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2024	
BUDGET COMMUNE	
<u>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2024</u>	
Résultat antérieur reporté (Excédent)	21 233,06
Résultat exercice 2024 (excédent)	442 459,27
Résultat de clôture (excédent)	463 692,33
<u>INVESTISSEMENT 2024</u>	
Excédent reporté	270 638,87
Résultat de l'exercice 2024 (Déficit)	-99 602,36
Résultat de clôture (excédent)	171 036,51
Reste à réaliser (dépenses)	214 957,00
Reste à réaliser (recettes)	0
Affectation définitive/résult.fonction.2024	440 000,00
<u>Reprise au BP 2025</u>	
Excédent fonctionnement reporté (002)	23 692,33
Excédent d'investissement reporté (001)	171 036,51

- d'affecter définitivement la part d'excédent de fonctionnement prévu au budget primitif 2025 soit 440 000,00 € à la section d'investissement au 1068.

- de reporter l'excédent d'investissement de clôture de 171 036,51 € à l'article 001 du budget primitif 2025.

DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- de reporter le solde de l'excédent de fonctionnement de 23 692,33 € à l'article 002 du budget primitif 2025.

► **Avis du Conseil : accord à l'unanimité.**

N° 004-2025 – <u>Objet</u> : Convention intercommunale de partenariat pour les actions « Espace parents-enfants » et « semaine petite enfance » avec la commune de Plabennec.
--

La mairie de Plabennec souhaite en 2025 repartir sur une convention globale concernant les actions intercommunales « Espace parents-enfants » et « Semaines petite enfance » pour plusieurs raisons :

- L'ensemble des communes concernées par les projets sont parties prenantes
- Eviter les avenants chaque année
- La nouvelle convention sera de date à date et pour 4 ans.
- Les données population sont à actualisées par rapport à l'ancienne clé de répartition.
- Cela facilitera les modes de calculs des répartitions financières
- Il y a l'intégration, comme pour l'espace parents-enfants, la valorisation du temps de travail des professionnels.

La partie budgétaire du projet « espace parents-enfants » n'est pas modifiée.

L'évolution concerne le projet « semaine petite enfance » et l'intégration des temps de travail des professionnels. Le coût pédagogique lié aux animations n'évolue pas et reste fixé à 3 000 €.

La valorisation du temps de travail des professionnels est calculée à partir de l'édition 2024. Elle s'établit à 114 heures et à 2 280 euros, toutes communes confondues.

Les chiffres présentés ne prennent pas en considération la participation réelle mais la participation théorique.

L'organisation de l'édition 2025 est déjà bien entamée, les professionnels qui pourront s'intégrer au projet ne sont pas tous identifiés. Une évolution des participations des professionnels est à envisagée pour l'édition 2026.

Comme pour le fonctionnement du budget de l'espace « parents-enfants », la participation financière des communes est en corrélation avec la participation des professionnels au projet et de la clé de répartition.

Chaque commune qui s'engage à respecter le volume horaire définit (qu'ils soient pour des professionnels petite enfance/culturel ou autre), le nombre d'heure sera déduit (à hauteur de 20 €/h/professionnel) de la participation globale par commune.

DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Clé de répartition						pour que la participation soit équilibrée	Pour que le budget soit équilibré
						Participation par communes	Participation en euros
	Population insee 2021		Population 0 -3 ans 2021		Moyenne	heures	en euros
Communes	Nombre	%	Nombre	%	%	114	2 280
Bourg-Blanc	3 542	17,03	110	15,32	16,18	18,44	368,84
Coat Méal	1 131	5,44	62	8,64	7,04	8,02	160,45
Kersaint-Plabennec	1 503	7,23	70	9,75	8,49	9,68	193,54
Le Drennec	1 926	9,26	64	8,91	9,09	10,36	207,21
Loc-Brévalaire	211	1,01	6	0,84	0,93	1,05	21,09
Plabennec	8 589	41,31	269	37,47	39,39	44,90	897,98
Plouvien	3 892	18,72	137	19,08	18,90	21,54	430,89
	20 794	82,97	718	100,00		114	2 280

Les sommes indiquées sont celles qui pourraient se rajouter ou non en fonction de la participation des professionnels.

Budget prévisionnel 2025 avec les règles de fonctionnement budgétaires de l'Espace parents-enfants.

Et si l'on applique cette somme au fonctionnement du budget de l'espace parents enfants, et intégrons la valorisation du personnel dans le budget global, nous obtenons :

Budget Prévisionnel 2025			
Dépenses		Recettes	
Valorisation des temps du personnel	2 280,00	Commune de Plabennec	1 606,92
intervenants et communication	1 800	Commune de Bourg Blanc	660,02
déduit aides CAF (3000 e -1200e de 2024)		Commune du Drennec	370,79
		commune de kersaint-Plabennec	346,34
		Commune de Coat Méal	287,11
		Commune de Plouvien	771,07
		Commune de Loc-Brévalaire	37,75
TOTAL	4 080,00	TOTAL	4 080,00

DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Et une répartition :

avec répartition 4/5 pour BB et 1/5 pour CM

détails /communes	Montant dû	Frais engagés par commune (MAD Personnel + intervenants)	montant restant à charge des communes
Plabennec	1606,92	2697,98	-1091,06
Bourg Blanc	660,02	368,84	291,18
Le Drennec	370,79	207,21	163,58
Coat Méal	287,11	160,45	126,66
Plouvien	771,07	430,89	340,18
Loc- Brévalaire	37,75	21,09	16,66
Kersaint Plabennec	346,34	193,54	152,80
	4080,00	4080,00	0

Proposition de système de versement :

Toutes les communes qui doivent participer financièrement au projet (MAD personnel) versent leurs participations à Plabennec.

Plabennec reçoit	291,18	de Bourg-Blanc
	126,66	de Coat Méal
	340,18	de Plouvien
	16,66	de Loc-Brévalaire
	152,80	de Kersaint Plabennec
	163,58	de Le Drennec
	1 091,06	

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver les termes de la dite convention,
- et d'autoriser Mme le Maire à la signer.

Avis du conseil municipal : accord à l'unanimité.

N° 005 -2025 – Objet : Appel à projets dispositif Territoire Numérique éducatif (TNE) – demande de subventions.

Le Finistère fait partie des 10 départements retenus dans le projet Territoires numériques éducatifs (TNE), porté par le Ministère de l'Éducation nationale, les régions académiques et la Banque des territoires.

Les actions portées et financées concernent l'équipement des élèves et des établissements scolaires, la mise à disposition des ressources numériques pour les enseignants et les élèves et l'accompagnement au numérique des parents et des familles.

DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

La cinquième campagne d'Appel à manifestation d'intérêt du dispositif Territoire Numérique Educatif (TNE) a débuté ce lundi 6 janvier.

Le TNE bénéficie d'un co-financement Etat-collectivité réparti de la manière suivante :

- 70% par l'Etat, 30% par la collectivité pour les équipements des projets inférieurs à 200 000 € HT,
- 50% par l'Etat, 50% par la collectivité pour les ressources et les actions liées à la parentalité.

Le projet doit s'inscrire dans au moins une des 3 thématiques académiques :

- Accessibilité numérique et école inclusive,
- Culture numériques et enjeux sociétaux,
- Nouvelles formes scolaires.

La date limite de dépôt des projets est fixée au 14 mars 2025.

Les deux écoles de la commune, l'école des Sources et l'école Saint-Adrien sont éligibles au projet et souhaitent bénéficier du dispositif.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'autoriser Mme le Maire à solliciter la subvention du Conseil Départemental au titre du dispositif Territoire Numérique Educatif pour les projets de l'école des Sources et l'école Saint-Adrien.
- de décider d'inscrire au budget 2025 les crédits nécessaires à l'achat du matériel pour les deux écoles.

Avis du conseil municipal : accord à l'unanimité.

N° 006-2025 – Objet : Convention de forfait communal – classes sous contrat d'association entre la commune de Le Drennec, l'OGEC de l'école Saint-Adrien et le chef d'établissement de l'école Saint-Adrien.

Selon l'article L 2311-7 du CGCT, les subventions supérieures à 23 000 € doivent donner lieu à une délibération distincte du vote du budget (en raison des conditions d'octroi figurant dans la convention).

Il convient donc d'établir une convention entre l'OGEC de l'école Saint-Adrien, la cheffe d'établissement de l'école Saint-Adrien et la commune de Le Drennec.

La présente convention a pour objet de définir les conditions de financement des dépenses de fonctionnement des classes élémentaires et maternelles de l'école Saint-Adrien de Le Drennec par la commune de Le Drennec, ce financement constitue le forfait communal.

Dans ladite convention, il est précisé le montant de la participation communale, l'effectif à prendre en compte, les modalités de versement, la durée.

La convention est valable une année et sera de plein droit soumise à révision en fonction des évolutions législatives et réglementaires portant sur son objet. Elle deviendrait caduque si le contrat d'association était dénoncé.

DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

La convention peut, à tout moment être révisée ou résiliée d'un commun accord entre les parties. Si c'est la volonté d'une seule des deux parties, elle ne peut être résiliée qu'en fin d'année scolaire et en respectant un préavis de 4 mois par lettre recommandée avec accusé de réception.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver ladite convention,
- et d'autoriser Mme le Maire à la signer.

Avis du Conseil : accord à l'unanimité.

N° 007-2025 - <u>OBJET</u> : TARIFS COMMUNAUX 2025.
--

Le Conseil Municipal, par délibération du 3 décembre 2024 a approuvé les tarifs communaux pour 2025.

Vu l'avis favorable de la commission Finances du 5 février 2025, il est proposé de rajouter le tarif pour « buse.s à l'entrée de la propriété (forfait) ».

COMMUNE 2025

<i>Location de matériel</i>	
Tables	2 €
Chaises	1 €
Marmites	10 €

<i>Cimetière</i>	
Achat d'un caveau	
2 places	1 100,00 €
4 places	2 200,00 €
Concessions de cimetière (2 m²)	
15 ans	47,00 €
30 ans	94,00 €
Concession de columbarium	
10 ans	673,00 €
15 ans	940,00 €
Concession de cavurnes	
10 ans	673,00€
15 ans	940,00€
Jardin du souvenir	
Puits de dispersion	33,00€
Concession et utilisation avec plaque pour 15 ans (sans la gravure à la charge des familles)	153,00€

DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<i>Scolaire</i>	
Participation aux frais de fonctionnement des écoles/élève	800,00 €
<i>Location d'immeubles</i>	
<i>Loyers</i>	
Charges locatives / mois	25,00 €
<i>Locations des salles</i>	
Salle des Hortensias	
Journée (8h-1h)	220,00 €
Demi-journée	61,00 €
Demi-journée après obsèques	32,00 €
Journée pour "professionnel" commune et extérieurs (si drennecois)	61,00 €
Salle des Bruyères	
Journée	153,00 €
Demi-journée	51,00 €
Journée pour "professionnel" commune et extérieurs (si drennecois)	51,00 €
Ti an Abériou	
Demie journée après obsèques	32,00 €
Espace des Châtaigniers	
Particuliers, entreprises de la commune, Associations extérieures sans antenne locale	
Demi-journée (8h-15h ou 15h-1h) avec office	230,00 €
Journée (8h-1h) avec office	460,00 €
Entreprises et organismes extérieurs à la commune (toutes options)	632,00 €
Option sono-micros	60,00 €
Option vidéo-écran	60,00 €
Caution location salle	220,00 €
et à compter du 1^{er} septembre 2025	225,00 €
Caution location salle/ménage (si non réalisé ou partiel et/ou dommages modérés : vaisselle cassée, etc- : sera encaissée)	80,00 €
<i>Bibliothèque</i>	
Adhésion annuelle - Livres & docs audio	18,00 €

DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<i>Divers</i>	
Divagation de tous animaux	150,00 €
Droits de place	5,00 €
(parking complet)	100,00 €
Livre Mémoire du Drennec	10,00 €
Création de bateau en entrée de propriété (le ml)	155,00 €
Buse.s à l'entrée de la propriété (forfait)	200,00 €
Création pour une nouvelle association communale (subvention)	200,00 €

Le conseil municipal décide :

- d'adopter la nouvelle grille tarifaire ci-dessus.

Avis du conseil municipal : accord à l'unanimité.

N° 008-2025 – <u>Objet</u> : Rapport des commissions.
--

Compte Financier Unique :

Le Compte Financier Unique (CFU) est un document budgétaire qui remplace à la fois le compte de gestion et le compte administratif, et qui sera obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2026 pour toutes les communes. C'est un compte commun à l'ordonnateur et au comptable.

Les objectifs sont les suivants :

- Favoriser la transparence et améliorer la lisibilité de l'information financière des collectivités par rapport aux actuels comptes administratifs et comptes de gestion.
- Améliorer la qualité des comptes.
- Simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

1/ Résultats :

En Fonctionnement

Les recettes de l'exercice s'élèvent à **1 601 301,80 €**.

Les dépenses s'élèvent à **1 158 842,53 €**.

L'excédent de la section de fonctionnement s'élève donc à **442 459,27 €** et le résultat de clôture à **463 692,33 €** incluant l'excédent reporté de 21 233,06 €.

En Investissement

Les recettes de l'exercice s'élèvent à **550 927,35 €**.

Les dépenses s'élèvent à **650 539,71 €**.

Le déficit de la section d'investissement s'élève donc à **99 602,36 €**.

Avec l'excédent reporté de **270 638,87 €**, le résultat de clôture s'élève à **171 036,51 €**.

Les restes à réaliser : en dépenses, **241 957,00 €** et 0 € en recettes.

DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2/ Proposition d'affectation du résultat 2024 :

Le résultat global de la section de fonctionnement est positif. Il sert en priorité à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

Il peut être affecté librement : soit il est reporté en recettes de fonctionnement soit il est affecté en investissement pour financer de nouvelles dépenses. Il est également possible de combiner ces deux solutions.

Il est proposé d'affecter le résultat comme suit :

Exécution du virement à la section d'investissement : **440 000 €**

Affectation à l'excédent reporté : **23 392,33 €**

Avis Commission : Favorable.

Subventions :

Bouge Ton Bourg

Achat sono 2268 € (sollicite 50% du coût)

Animation des manifestations en propre et celles d'autres associations (ex : les 500 ans de Landouzen).

20 bénévoles

Trésorerie : 13 318,52 € au 24 janvier

A reçu 3500 € en 2022, 900 € en 2023, 1000 € en 2024.

Avis Commission : Favorable pour une subvention de 1134 €.

Vive La Gym appartenant au Foyer Rural

Rajout d'une activité Pilates (sollicite 200 €)

Recruter de nouveaux adhérents

Trésorerie au 29 août 2024 : 9779,79 €

Avis Commission : Favorable pour une subvention de 200 €.

Délices Partagés appartenant au Foyer Rural (sollicite 200 €)

Nouvelle association de cours de cuisine

Avis Commission : Favorable pour une subvention de 200 €.

Rêv'elle toi

Nouvelle association créée en août dernier regroupant des professionnelles drennecoises évoluant dans le secteur du bien-être (sollicite 441 €).

Bien-être physique et psychique, sensibiliser, promouvoir, informer, conseiller, aider, accompagner et soutenir aussi les auto-entrepreneurs, en proposant différentes actions. Notre association est là pour résumer : écouter, aider, accompagner les personnes pour un mieux-être.

Avis Commission : Favorable pour une subvention de 200 €.

APE Ecole des Sources

Financement d'un voyage en Vendée en avril 2025 (735 € en 2022)

Coût voyage : 15 340 € soit 295 €/famille

49 élèves CE2-CM1-CM2.

Avis Commission : Favorable pour une subvention de 735 €.

APEL Ecole Saint-Adrien

Financement d'un voyage scolaire à Plogastel Saint-Germain de mai 2024 (2022 : 49 élèves CE et CM à Pleumeur-Bodou – 15€/élève = 735 €)

DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

45 élèves

Avis Commission : Favorable pour une subvention de 675 €.

Soutien aux actions d'urgence et de reconstruction à Mayotte

Avis Commission : Avis favorable, à voir au CCAS.

Taux communaux

Pour rappel :

Foncier Bâti	2021 : 34,89 %
	2022 : 35,93 %
	2023 : 35,93%
	2024 : 35,93%

Foncier Non Bâti	2021 : 35,98 %
	2022 : 35,98 %
	2023 : 35,98%
	2024 : 35,98%

Avis Commission : Favorable à une stabilité des taux.

BP 2025

En vue de la préparation du budget primitif 2025, ont été examinées les principales dépenses d'investissement de l'exercice.

Celles-ci s'élèvent à 400 000 €.

Travaux sur bâtiments	165 K€
Mobilier, matériel	20 K€
Eclairage (SDAL)	84 K€
Signalétique	30 K€
Etudes Eglise et Centre-bourg	100 K€

Avis Commission : Favorable.

Divers

Tarifification de la pose d'une buse.

Donnée : nécessité d'un busage à l'entrée de champ.

Proposition d'un tarif de 20€/ML TTC (17€ + participation au transport)

Sachant que les buses font 6 mètres, et qu'il est nécessaire d'en poser au minimum 2 buses (parfois 1 seule ou 3 suivant le cas).

Donc 200 € en moyenne à la charge de l'agriculteur pour une entrée de champs.

La pose est à la charge de la collectivité (Commune + CCPA).

Avis Commission : Proposition tarifaire retenue sur le principe. Nécessité d'une concertation préalable avec l'intéressé.

Convention de forfait communal avec l'OGEC Ecole Saint-Adrien

Projet de convention (montant de la participation aux frais de fonctionnement) avec l'OGEC de l'école ST-ADRIEN (adapté au versement des élèves domiciliés sur LE DRENNEC).

Coût annuel d'un élève Ecole des Sources : 978,53 € (954 € en 2024)

Effectif : 62 élèves + 3 élèves en garde alternée dont un des parents habite Le Drennec et 10 élèves hors commune.

Avis Commission : Avis favorable pour 65 élèves.

Le budget vert (pour information) :

Le budget vert constitue une **nouvelle classification des dépenses budgétaires** et fiscales **selon leur impact sur l'environnement** et une identification des ressources publiques à caractère environnemental.

Cet outil d'analyse de l'impact environnemental du budget a pour but de mieux **intégrer les enjeux environnementaux dans le pilotage des politiques publiques**.

L'[article 191 de la loi de finances pour 2024](#) introduit une nouvelle annexe au compte administratif ou au compte financier unique, dite « **annexe environnementale des collectivités locales** », afin de mesurer l'impact des budgets locaux sur la transition écologique. Cette annexe (facultative pour les communes de moins de 3500 habitants) permet de **valoriser les choix d'investissement réalisés par les collectivités qui ont un impact positif sur l'environnement** et, ainsi, de **faciliter la planification écologique à l'échelle du territoire national**.

Le plan de financement de la rue de Kerfeunten-Kervaziou (pour information) :

DEPENSES		RESSOURCES	
Effacement réseaux SDEF	119 885,44 €	DETR	50 000 €
Recherche amiante VERITAS	1320 €	PACTE FINISTERE	30 000 €
Travaux EUROVIA	323 648,57 €	AMENDE POLICE	20 000 €
		AUTOFINANCEMENT	344 378,06 €
TOTAL	444 378,06 €	TOTAL	444 378,06 €

N° 009-2025 – Objet : Convention financière relative à l'opération : éclairage public – ampoules LED.

Cette question n'étant pas inscrite à l'ordre du jour, il faut l'accord du conseil municipal pour l'inscrire à l'ordre du jour et pour pouvoir délibérer. **N° 00 -2023 – Objet : « Convention financière relative à l'opération : éclairage public – ampoules LED». Avis du conseil municipal : accord à l'unanimité.**

Dans le cadre de travaux d'éclairage public, la commune sollicite le SDEF pour les travaux suivants : Eclairage Public - Ampoules Led.

La contribution communale aux prestations prendra la forme d'un fond de concours.

Le montant de la participation financière se décompose de la manière suivante :

DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

	Montant HT	Montants TTC (TVA 20%)	Modalité de calcul de la participation communale	Financement du SDEF	Part communale		Imputation comptable au SDEF
					Total	dont frais de suivi (déjà calculés dans le total)	
ECLAIRAGE PUBLIC - Rénovation de point(s) lumineux	300,00 €	360,00 €	75% du HT	75,00 €	225,00 €	0,00 €	131
TOTAL	300,00 €	360,00 €		75,00 €	225,00 €		

Cette contribution est basée sur le coût estimé des travaux.

Le SDEF appellera la participation de la commune en un seul versement, au moment de la mise en service de l'opération et sur présentation de la facture.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver les termes de la dite convention,
- et d'autoriser Mme le Maire à la signer.

Avis du conseil municipal : accord à l'unanimité.

N° 009b-2025 – Questions et informations diverses.

M. Jean-Christophe FERELLOC dit que la commission communication a travaillé sur le mémento 2025 et celui-ci a été distribué aux foyers Drennecois.

Mme Laëtitia GUEVEL demande quant à la signalétique ou cela en est-il ?

M. Jean-Christophe FERELLOC répond que ce sujet sera évoqué lors de la réunion de commission Voirie-Environnement prévue en ce début d'année. Les crédits nécessaires à l'opération de signalétique seront inscrits au budget 2025.

M. Serge PELLEAU informe :

- sur l'avancement du dossier « rénovation énergétique de la Maison de l'Enfance ». Les travaux relatifs à l'installation de la chaudière ont démarré et devrait s'achever semaine 8. Il annonce qu'une consultation est en cours pour les travaux d'isolation, ... Ces travaux sont envisagés aux vacances d'avril.

- sur le dossier de l'Eglise : des réunions ont été organisées et il est fait constat d'un manque d'engouement pour le projet.

Lors de l'une des réunions, M. le Curé dit que la Paroisse dispose de 28 églises. Selon lui, 4 ou 5 églises seraient suffisantes pour l'ensemble de la Paroisse.

M. Jean-Luc RANNOU dit qu'une réflexion devrait être lancée sur la mise en place d'un pumpark qui pourrait se situer sur l'ancien terrain de bicross.

Il évoque l'association FCD mise en sommeil qui pourrait être relancée puisqu'un groupe s'est manifesté pour reprendre l'association.

M. Jean-Christophe FERELLOC aborde le sujet des points d'apport volontaire (PAV) :

La fréquentation des points tri a nettement diminué depuis la mise en place des bacs jaunes, avec une baisse de plus de 50 % des tonnages collectés. Aussi, le nombre de point tri

DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

complémentaire va être réduit néanmoins seront maintenus quelques PAV sur toutes les communes en cas d'oubli de présentation d'un bac ou de surplus occasionnel.

Cette nouvelle organisation permet d'optimiser le service rendu pour limiter l'augmentation du coût de collecte.

A termes, les PAV seront enterrés.

Mme le Maire annonce que le prochain conseil municipal sera dédié notamment au budget primitif 2025 et aura lieu le mardi 1^{er} avril 2025.

Le repas annuel avec l'ensemble du conseil municipal et leurs conjoints ainsi que le personnel communal et leurs conjoints aura lieu le vendredi 28 mars 2025 à 19 h à l'espace des Châtaigniers.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits,

Signature du Maire et du secrétaire de séance

NOM Prénom	QUALITÉ	SIGNATURE
LOAËC Monique	Maire	
Marie-Laure ROUGET	Secrétaire de séance	